

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE DOSSIER D'INSCRIPTION 2021

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : F M

Date de naissance :/...../..... Âge :

Adresse :

Téléphone portable du jeune :

En cas d'urgence, personnes à contacter :

1-NOM :Prénom :Lien de parenté :

Tél :

2-NOM :Prénom :Lien de parenté :

Tél :

Numéro de sécurité sociale:

Adresse Mail :

Situation (cochez) :

Lycéen(ne), étudiant(e) Établissement :classe :

Études suivies.....

Autre, précisez.....

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte Vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Compléter l'autorisation parentale
- Signer le contrat de participation

Dossier **complet** à remettre au plus tard le **mercredi 7 avril 2021, 12h, à la mairie de Grand-Champ**

Elue référente : Dominique LE MEUR, adjointe vie scolaire, dominique.lemeur@grandchamp.fr

Espace Famille : espace.famille@grand-champ.fr

* Oser voir Grand



MES MOTIVATIONS (obligatoire)

MES DISPONIBILITÉS (cochez)

<input type="checkbox"/>	Semaine du 26 avril au 30 avril
<input type="checkbox"/>	Semaine du 3 mai au 7 mai
<input type="checkbox"/>	Semaine du 7 juillet au 9 juillet
<input type="checkbox"/>	Semaine du 12 juillet au 16 juillet
<input type="checkbox"/>	Semaine du 19 juillet au 23 juillet
<input type="checkbox"/>	Semaine du 26 juillet au 30 juillet
<input type="checkbox"/>	Semaine du 2 août au 6 août
<input type="checkbox"/>	Semaine du 9 août au 13 août
<input type="checkbox"/>	Semaine du 16 août au 20 août
<input type="checkbox"/>	Semaine du 23 août au 27 août
<input type="checkbox"/>	Semaine du 25 octobre au 29 octobre
<input type="checkbox"/>	Semaine du 2 novembre au 5 novembre

* Oser voir Grand



À faire remplir **obligatoirement** par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Autorisation parentale

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que le contrat auquel ma fille – mon fils.....s'engage :

- ✓ La commune de GRAND-CHAMP ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation au dispositif « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- ✓ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✓ La commune de GRAND-CHAMP s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

NOM :

Prénom :

Domicilié(e) :
.....
.....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Je certifie que mon enfant est bien domicilié à l'adresse ci-dessus.

Dans le cadre des chantiers « Argent de Poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant : OUI NON

Le / / Fait à

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



Contrat de participation

Nom : Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées mais également de la part de l'encadrant du dispositif « Argent de poche ».

- À propos de la ponctualité :

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra y participer. Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

- À propos de la périodicité de l'activité :

L'activité « Argent de poche » se déroule principalement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h. Chaque année civile, je ne peux effectuer que 10 demi-journées d'activités.

- À propos de la réalisation des chantiers :

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers.

Dans certains cas, la commune peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité par exemple). Je m'engage à porter les équipements de sécurité fournis par le responsable de la mission.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que baladeurs MP3 est strictement interdit (pas de casque, ni d'oreillettes). Les téléphones portables devront être sur répondeur.

- À propos du comportement pendant les missions :

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, à respecter et appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille, mais également envers les autres participants au chantier.

Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel à l'issue du chantier.

- À propos des sanctions

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche »
- non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

- Indemnisation des missions

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à **15€ par mission de 3 heures** et sera versée **en espèces au participant**. Les paiements seront effectués à la fin de la semaine.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Le/..../..... Fait à

Signature du participant, précédée de la mention « Lu et approuvé »



Contrat de participation

Nom : Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées mais également de la part de l'encadrant du dispositif « Argent de poche ».

- À propos de la ponctualité :

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne pourra y participer. Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu.

- À propos de la périodicité de l'activité :

L'activité « Argent de poche » se déroule principalement pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h. Chaque année civile, je ne peux effectuer que 10 demi-journées d'activités.

- À propos de la réalisation des chantiers :

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers.

Dans certains cas, la commune peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité par exemple). Je m'engage à porter les équipements de sécurité fournis par le responsable de la mission.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que baladeurs MP3 est strictement interdit (pas de casque, ni d'oreillettes). Les téléphones portables devront être sur répondeur.

- À propos du comportement pendant les missions :

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, à respecter et appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille, mais également envers les autres participants au chantier.

Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel à l'issue du chantier.

- À propos des sanctions

Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- exclusion temporaire ou définitive du dispositif « argent de poche »
- non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

- Indemnisation des missions

Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à **15€ par mission de 3 heures** et sera versée **en espèces au participant**. Les paiements seront effectués à la fin de la semaine.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Le/..../..... Fait à

Signature du participant, précédée de la mention « Lu et approuvé »

